

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Service de l'Eau

Année
2022

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS



Rapport établi selon l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le

Echéance réglementaire : le 30 septembre 2023

Assistance conseil

EAU + 01

190 rue du Rafour

01320 CHATILLON LA PALUD

eau⁺01

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRÉAMBULE	2
PARTIE I – LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE	3
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
II. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1. Conditions d’exploitation du service.....	4
2. Prestations assurées dans le cadre du service	4
III. POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D’ABONNÉS	5
IV. NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES	6
1. Les installations	6
2. Le volume prélevé et volumes produits.....	8
V. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET INDICATEURS DE SUIVI	8
1. Les volumes mis en distribution et consommés	8
2. Le cycle de l’eau.....	10
VI. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	10
PARTIE II – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES	11
I. LA QUALITÉ DE L’EAU	11
II. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	11
III. LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION	12
IV. LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	15
V. LE RENOUVELLEMENT ET TRAVAUX NEUFS REALISES	16
VI. TAUX D’OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (P 151.1) 17	
VII. TAUX DE RECLAMATIONS (P 155.1)	18
PARTIE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS	19
I. LE PRIX DE L’EAU	19
1. Composition de la facture d’eau.....	19
2. Tarifs du service public de l’eau au 1 ^{er} janvier 2021	20
3. Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D102.0)	20
II. LES RECETTES D’EXPLOITATION	23
III. TAUX D’IMPAYÉS SUR LES FACTURES D’EAU DE L’ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)	23
IV. MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0)	24
PARTIE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	25
I. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB	25
II. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS	25
III. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	26
IV. MONTANT DES AMORTISSEMENTS	26
V. PROJETS D’AMELIORATION DE LA QUALITÉ ET DES PERFORMANCES DU SERVICE	26
VI. PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX ADOPTÉS	26
PARTIE V – SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	28

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge du service public d'eau potable doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2023 (articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il doit être présenté devant le Conseil Municipal et être mis à la disposition du public.

La Commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur son territoire. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

La Commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS a choisi d'exercer la compétence d'exploitation du service de distribution publique d'eau potable en régie.

DEFINITION :

La Délégation de Service Public ou Affermage : Les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

La Régie : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

PARTIE I – LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La carte ci-dessous présente le périmètre administratif de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens. La Commune assure l'alimentation en eau potable pour une population de 771 habitants.

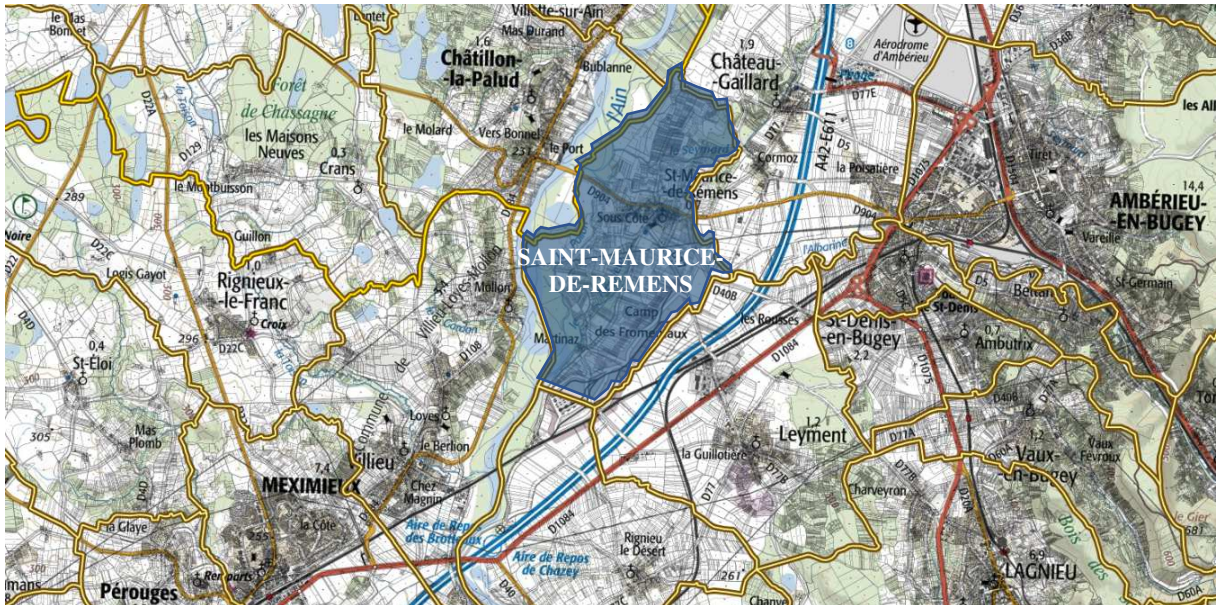


Figure 1 : Périmètre de Saint-Maurice-de-Rémens en 2022

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAINT-MAURICE-DE-REMENS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :
 - Production
 - Protection du point de prélèvement¹
 - Traitement
 - Transfert
 - Stockage

¹ Arrêté préfectoral d'utilisation du puits de captage « communal » signé le 22/06/1999 (DUP)

Distribution

- Existence d'une CCSPL² : Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation³ : 03/12/2002 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation³ : 21/05/1997 Non

II. MODE DE GESTION DU SERVICE

1. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

2. Prestations assurées dans le cadre du service

Les caractéristiques des prestations à assurer sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients.
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements.
Entretien	de l'ensemble des ouvrages de production et de distribution.
Renouvellement	des clôtures, des canalisations, des équipements électromécaniques, des branchements, des compteurs.
Etudes	Constitution de projets de réhabilitation ou d'extension du réseau d'eau potable et de création ou de réhabilitation d'équipements de production.
Travaux	Réalisation des projets, suivi des travaux,

Tableau 1 : caractéristiques des prestations à assurer

² Article L1413-1 du C.G.C.T. : Les régions, la collectivité de Corse, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une **Commission Consultative des Services Publics Locaux** pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

³ Approbation en assemblée délibérante

Le prestataire de service **01 Pompage** assure les prestations de surveillance des installations de production et de stockage de la Collectivité.

III. POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'alimentation en eau potable de la Commune assure l'alimentation en eau potable pour une population de **771 habitants** soit **429 abonnés** au 31/12/2022.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'habitants	764	765	769	770	771	0,13%
Nombre d'abonnés	419	426	430	429	429	0,00%

Tableau 2 : Nombre d'habitants et d'abonnés

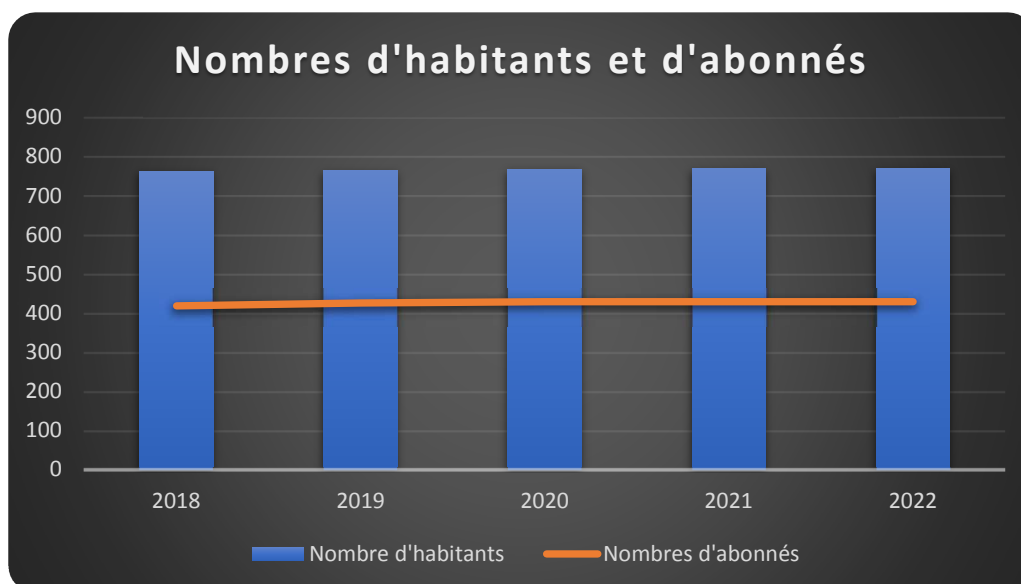


Figure 2 : Evolution des habitants et abonnés

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41.13 abonnés/km** au 31/12/2022 (48.69 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.80 habitants/abonné** au 31/12/2022 (1.79 habitants/abonné au 31/12/2021).

IV. NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES

1. Les installations

1.1. La ressource

Pour assurer la production d'eau potable, la Commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS dispose d'une unique ressource en eau.

Il s'agit du puits de captage communal de Saint-Maurice, situé à la sortie sud du bourg de Saint-Maurice-de-Rémens, en rive gauche de l'Ain et de l'Albarine.

L'eau est captée dans la nappe alluviale d'accompagnement de l'Ain du Würm récent. Cette nappe est également alimentée par gravité et débordement par la nappe fluvio-glaciaire du Würm ancien située en amont.

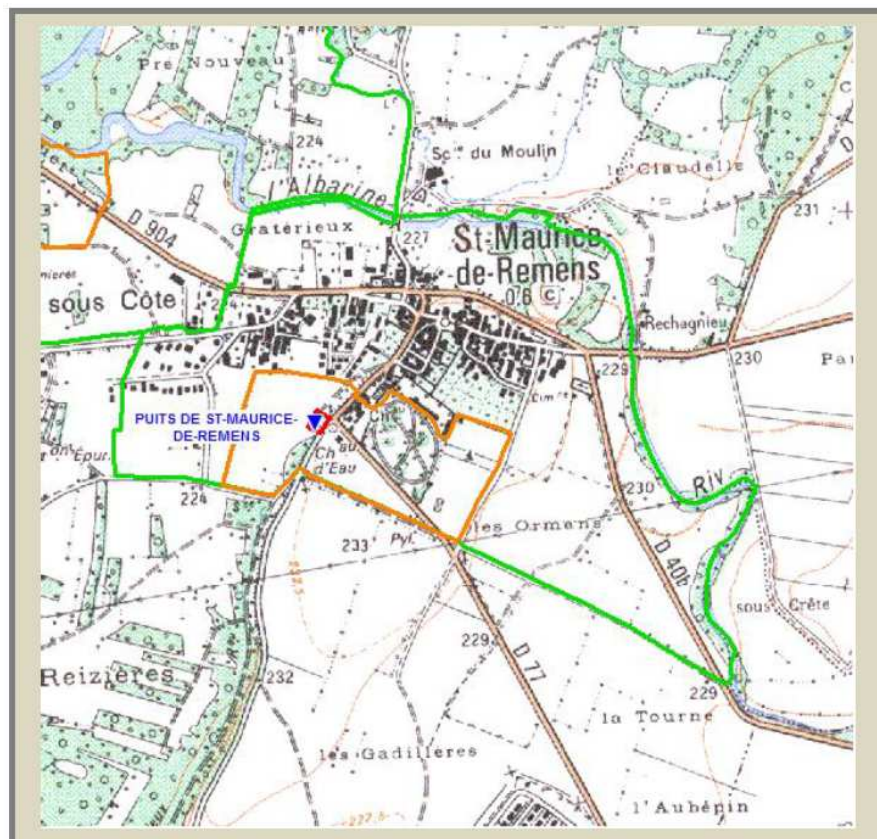


Figure 3: Localisation du puits de captage communal

Depuis avril 2020, la ressource en eau subit **une désinfection par injection de chlore liquide à la station de pompage.**

1.2. Les capacités de production et de stockage

Les installations de production

Les eaux brutes sont prélevées à l'aide de deux pompes d'exhaures respectivement de 30 et 50 m³/h à même le puits de captage. Le local de pompage se situe à proximité immédiate du puits de captage.

Les pompes fonctionnent en alternance. L'eau captée est acheminée vers le château d'eau en refoulement pur.

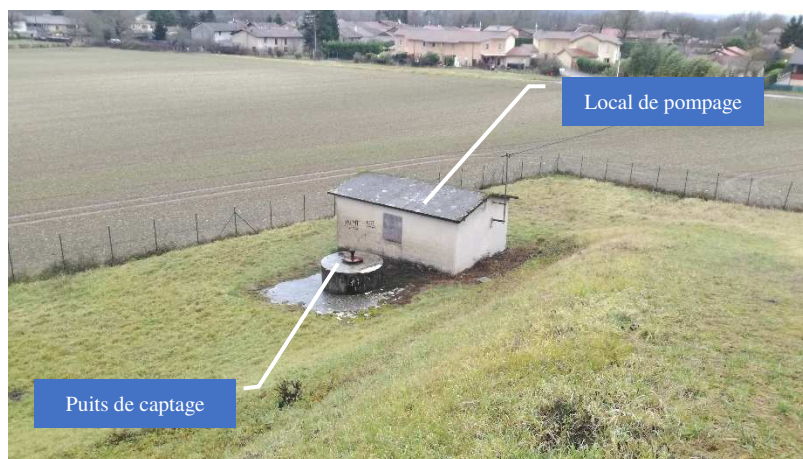


Figure 4 : Vue du puits de captage et de la station de pompage

Les ouvrages de stockage

Ouvrage		Volume de stockage (m ³)
Type	Nom	
Réservoir	Saint-Maurice	300
TOTAL		300

1.3. Les importations et/ou exportations

La commune de Saint-Maurice-de-Rémens n'importe pas d'eau.

La commune ne possède aucune interconnexion avec les collectivités voisines.

En 2022, la commune a entrepris des **travaux d'interconnexion avec la commune voisine de Chatillon-la-Palud.**

2. Le volume prélevé et volumes produits

Le service public d'eau potable prélève **51 705 m³** pour l'exercice 2022 (51 705 m³ pour l'exercice 2021).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volumes prélevés (en m ³)	62 979	45 885	40 610	51 705	63 992	23,76%

Tableau 3: Evolution des volumes prélevés

En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la Commune de St-Maurice-de-Rémens, au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

V. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET INDICATEURS DE SUIVI

1. Les volumes mis en distribution et consommés

En 2022, **63 992 m³ d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-de-Rémens, soit une augmentation de 24% par rapport à 2021 et + 58 % par rapport à 2020. Les volumes comptabilisés sur 365 jours atteignent quant à eux, 38 272 m³ en 2022, soit + 8.3 % par rapport à 2021.

De plus, sont comptabilisés en 2022, **1 108 m³** consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux **volumes sans comptage** (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux **volumes de service** (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

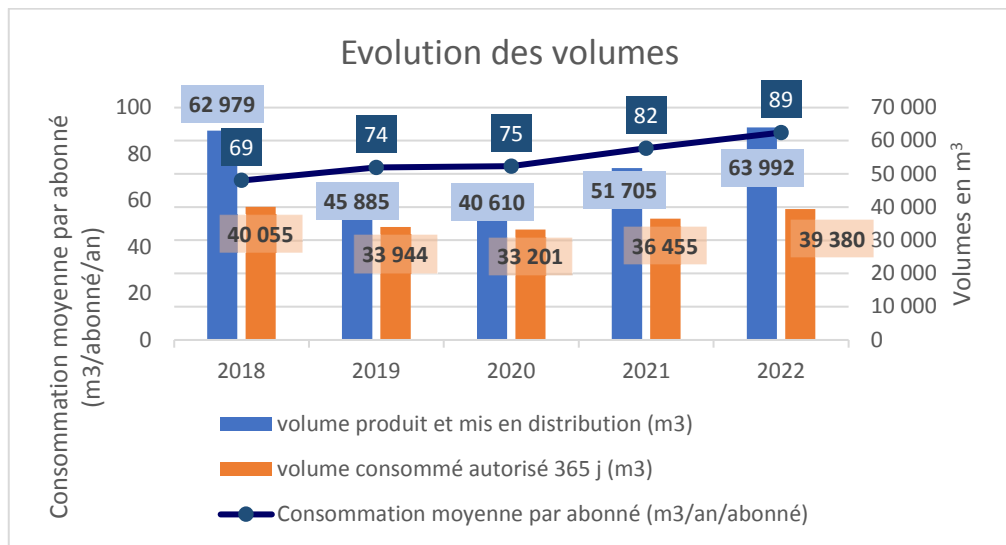


Tableau 4 : Evolution des volumes

La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **89 m3/an/abonné**, se situe très en-deçà de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m3/an/abonné.

Le tableau suivant présente la répartition de la consommation en eau potable, pour l'année 2022, sur le service de Saint-Maurice-de-Rémens :

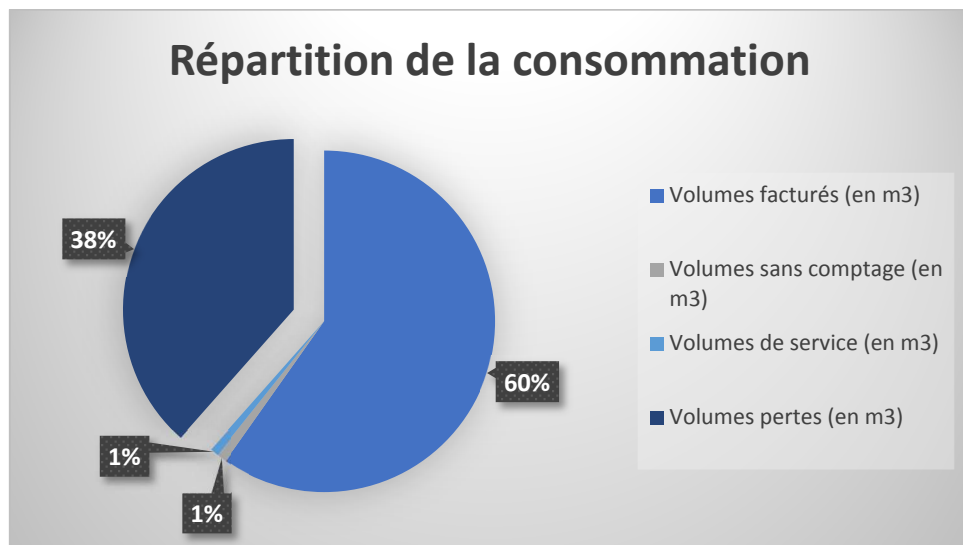
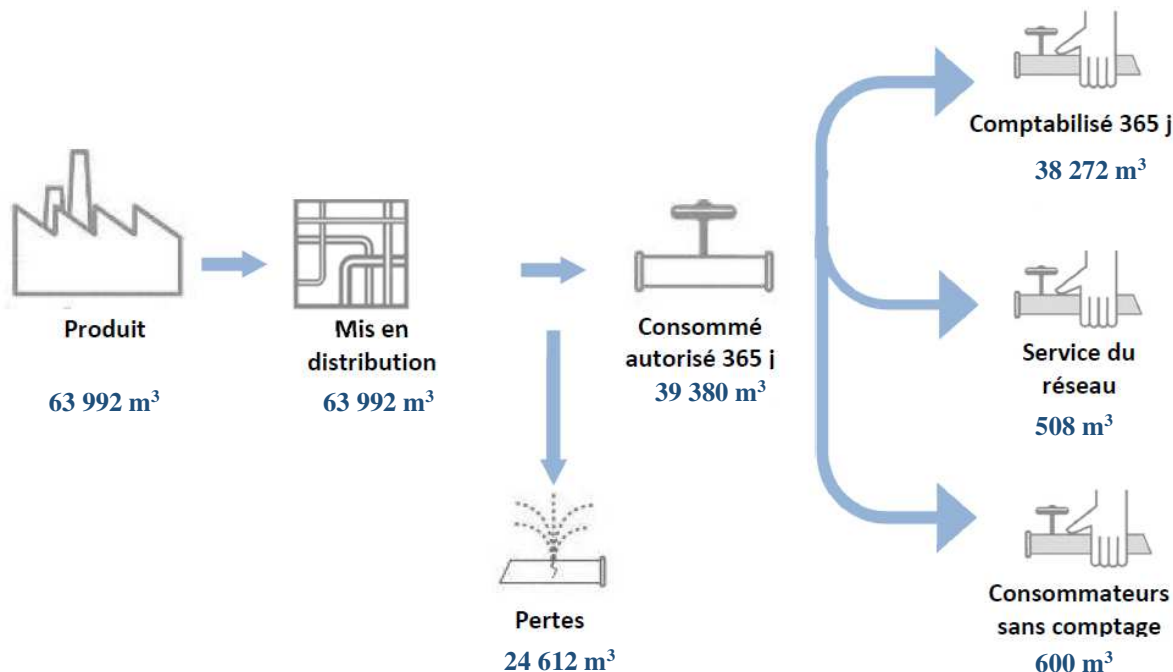


Tableau 5 : Répartition de la consommation

2. Le cycle de l'eau

La synthèse des flux d'eau 2022 sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens est le suivant :



VI. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

L'eau captée est acheminée vers le château d'eau en refoulement pur. Le réservoir dessert ensuite la totalité de la commune par l'intermédiaire de deux antennes : une antenne principale qui alimente le bourg de Saint-Maurice-de-Rémens, et une seconde qui dessert le hameau de Martinaz par l'ancien camp militaire des Fromentaux.

Linéaire de réseau et nombre de branchements

Le réseau d'eau potable de Saint-Maurice-de-Rémens s'étend sur **10.43 km** (8.81 km en 2021). On dénombre **429 branchements** sur le territoire.

NOTA : 1 621 ml de canalisation d'eau potable ont été rajouté du fait de la réalisation de l'interconnexion du réseau d'eau potable sur le puits de captage de Gévrieux (Commune de CHATILLON LA PALUD).

Les fuites sur canalisations et sur branchements

En 2022, la collectivité n'a pas fait réaliser de recherche de fuites. **1 fuite** sur canalisation (0.10 fuites/km) et **4 sur branchements** (0.90 fuites/100 bchts) ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la Collectivité.

Assistance conseil



190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

PARTIE II – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES

I. LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Contrôle sanitaire réglementaire			
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats conformes	% conformité	Paramètres non conformes
Microbiologique	8	8	100%	0
Physico-chimique	8	8	100%	0

Tableau 6 : Contrôle sanitaire réglementaire

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un **taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique** et **100% sur les paramètres physico-chimiques**.

II. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la Commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection :

Champ captant	Autorisation de prélèvements		
	Débit maximum journalier (m ³ /j)	Débit maximum horaire (m ³ /h)	Date des arrêtés
Puits communal de Saint-Maurice	130	50	22 juin 1999

Tableau 7 : Autorisations de prélèvement

Assistance conseil



190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Conformément à l'article L.2224-5, chacun des champs captant fait l'objet d'un calcul de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Figure 7).

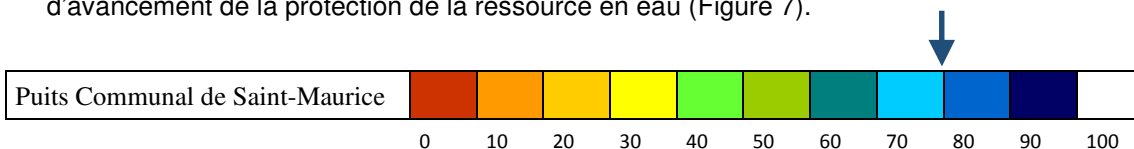


Figure 5 : Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Le barème de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant :

Avancement	Etape
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Tableau 8 : Barème de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Conformément à la réglementation, la Commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. L'arrêté préfectoral étant mis en œuvre, l'**indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**.

Cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès lors qu'une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection aura été mise en place.

III. LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

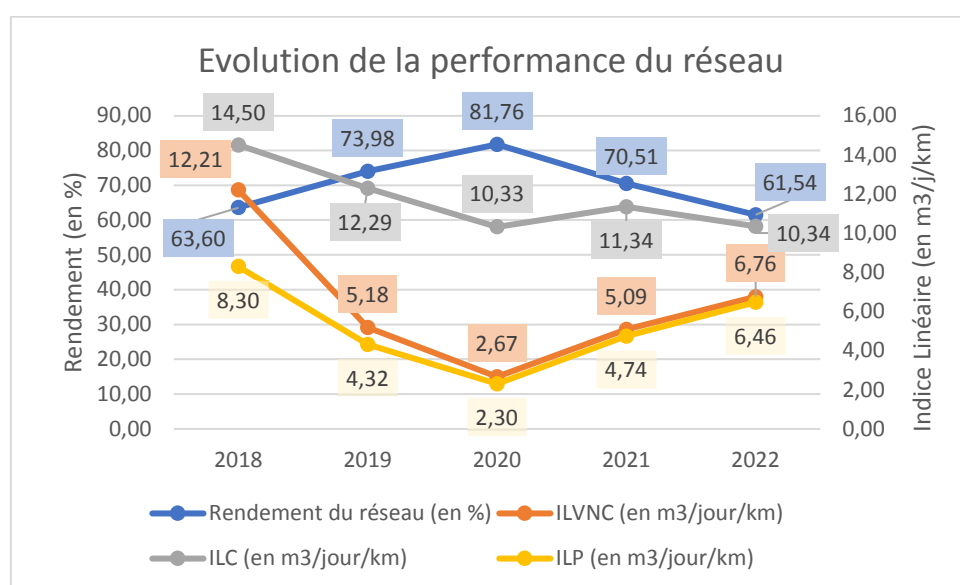


Tableau 9 : Evolution de la performance du réseau

En 2022, les performances du réseau sont en régression par rapport à 2021 et aux années précédentes : le rendement actuel du réseau, en nette régression, est de **61.6 %**, pour un **ILP de 6.46 m3/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **6.76 m3/j/km**.

Après 3 années en constante amélioration entre 2018 et 2020, la performance du réseau s'est encore dégradée en 2022 par rapport à 2020, avec le **triplément des pertes en eau** par rapport à 2020 (24 612 m3 de pertes en 2022 contre 15 250 m3 en 2021 et 7 409 m3 en 2020).

Rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 (décret 2012-97 du 27 janvier 2012) fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

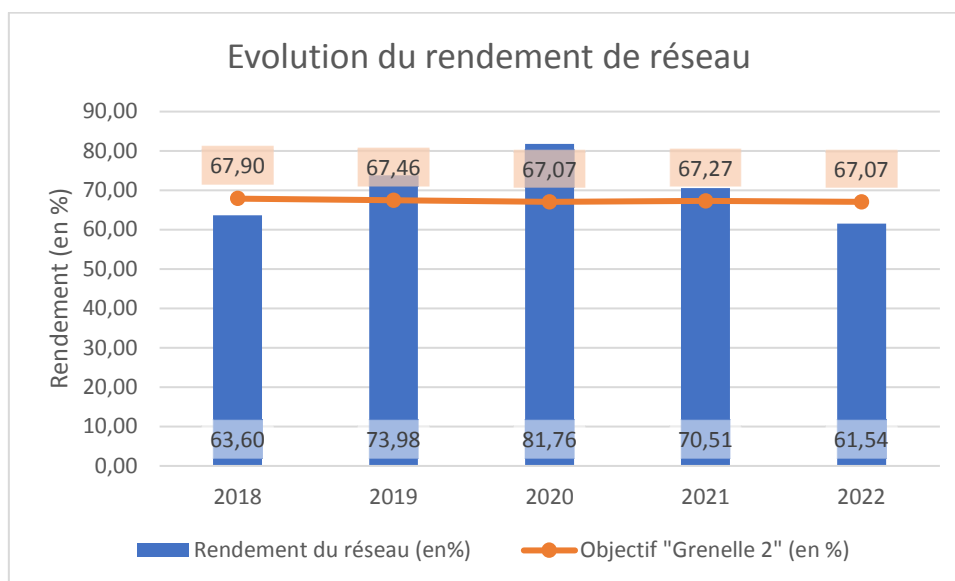


Tableau 10 : Evolution du rendement de réseau

L'indice linéaire de consommations (ILC) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes consommés par les usages du service (hors pertes en réseau). Cet indice nous renseigne sur le type de réseau d'eau potable. Ainsi, selon la classification nationale des catégories de réseau, la valeur de l'**ILC de 10.34 m³/jour/km** en 2022 nous indique un **réseau de type semi-urbain**.

Le tableau suivant présente la classification nationale des catégories de réseau en fonction des ILP et des ILC :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-Urbain	Urbain
	ILC < 10 m ³ /j /km	10 < ILC < 30 m ³ /j /km	ILC > 30 m ³ /j /km
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	1.5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

Les indices linéaires de perte calculés, reflètent, pour ces réseaux à caractère semi-urbain, une étanchéité globale du réseau classée comme **Médiocre.**

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012⁴ fixe un objectif de rendement de 85% ou à défaut, de 65% + 1/5 ILC, soit pour la commune de Saint-Maurice-de-Rémens, un objectif à atteindre de 67.5 %.



Pour la première fois depuis 2018, cet objectif de rendement n'est donc pas atteint en 2022.

⁴ En cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource), la loi Grenelle 2 impose aux collectivités organisatrices des services d'eau potable d'établir un **plan d'actions**.

Si cette condition n'est pas respectée au terme du délai de 2 ans, le taux de **la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau - usage alimentation en eau potable - sera doublé**.

IV. LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale maximale	Note patrimoniale ST MAURICE DE REMENS
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points de la partie A ont été obtenues)		
Informations structurelles sur 50% du linéaire du réseau (diamètre, matériaux)	10	10
+1 point par tranche de 10 % (matériaux et diamètre renseignés). + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	4
Connaissance de l'âge des canalisations pour 50% des tronçons du réseau	10	10
+1 point par tranche de 10 % (âge des canalisations renseignés).	5	2
Total Parties A et B	45	41
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Inventaire caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignés	10	0
Recherche de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués	10	10
Localisation des autres interventions (réparations, purges, ...)	10	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	86

Tableau 11: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

86 points sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens

Assistance conseil

eau⁺01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

V. LE RENOUVELLEMENT ET TRAVAUX NEUFS REALISES

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

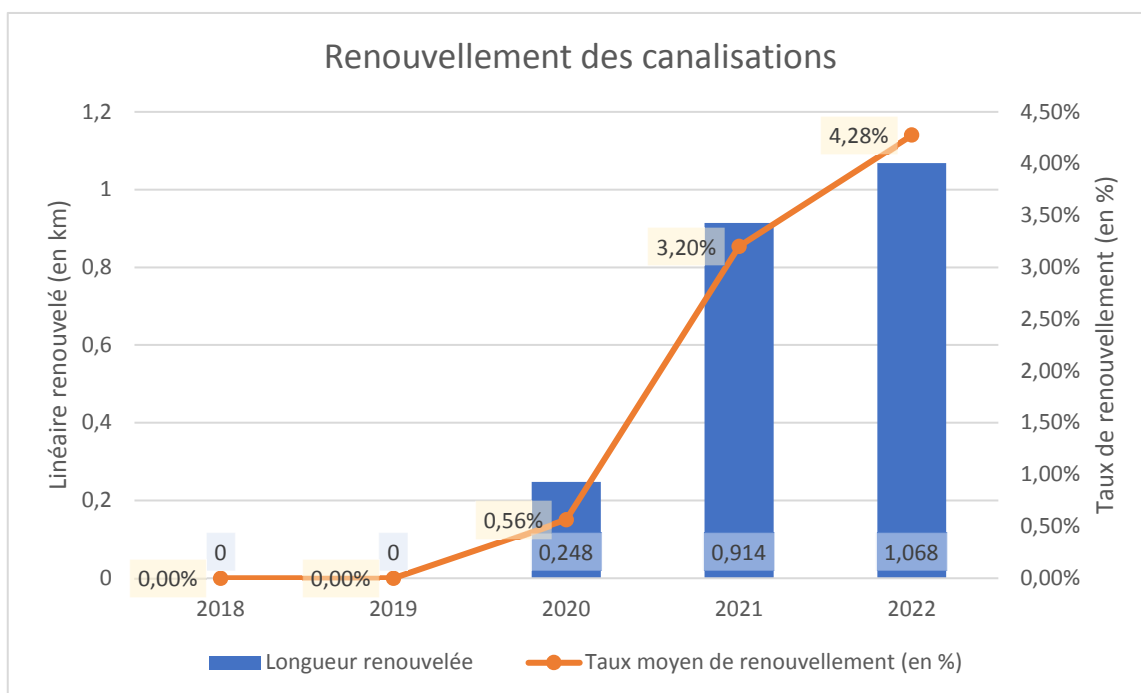


Tableau 12 : Renouvellement des canalisations

En 2022, **1 068 ml de canalisations d'eau potable** ont été renouvelées dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement moyen sur 5 ans de **4.3 %** (0.914 km renouvelé en 2021).

Sur l'année 2022 seule, la commune a renouvelé 10.2 % de son réseau d'eau potable.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67% (Rapport des données nationales 2020 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

Le renouvellement et les travaux neufs réalisés en 2022

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Les travaux neufs réalisés par la Collectivité dans le cadre de l'exercice 2022 sont présentés dans le tableau suivant :

Lieu de l'installation	Date	Description
INSTALLATIONS		
Station de pompage	02/11/2022	Modification point d'injection de la désinfection
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
Rue du Lavoir	19/03/2022	Réparation fuite avant compteur
Chemin des Erables	11/05/2022	Réparation fuite avant compteur
Chemin des Erables	21/09/2022	Dépannage plomberie
Château de Saint-Maurice	27/10/2022	Réparation fuite avant compteur
Martinaz	30/10/2022	Réparation d'une fuite sur branchement
Rue Mermoz, Rue Bouquet, Rue Flaubert, Rue Marie de Fonscolombe, Clos Sisley	Année 2022	Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2021 - Tranche conditionnelle n°3 (684 ml fonte dn 60 à 150 mm et 38 ml PeHD D 50 mm)
Rue de Montessuy, Rue du Sabotier et Rue du Petit Prince	Année 2022	Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2022 - Tranche conditionnelle n°4 (346 ml fonte dn 80 à 125 mm)
Rue des Carronnières	Année 2022	Interconnexion de réseau d'eau potable - Liaison captage de Gévrieux (CHATILLON LA PALUD) au réservoir de St Maurice (1 621 ml fonte dn 150 mm)

Tableau 13 : Tableau des travaux exécutés lors de l'exercice

VI. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (P 151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

En 2022, aucune coupure d'eau, liée au fonctionnement du réseau dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, n'a été recensé.

VII. TAUX DE RECLAMATIONS (P 155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

En 2022, aucune réclamation écrite n'a été reçue par le service de l'Eau.

PARTIE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS

I. LE PRIX DE L'EAU

1. Composition de la facture d'eau

Pour comprendre la facture d'eau, il faut envisager le cycle global de l'eau qui va du puisement d'une « matière brute » dans le milieu naturel jusqu'à son retour, après usage, dans l'environnement avec un traitement de dépollution. De surcroît, la ressource en eau est un bien collectif dont la préservation est financée par des taxes et redevances diverses.

La facturation de l'eau comprend en fait la facturation de deux services distincts : le service de l'eau et le service de l'assainissement collectif ou individuel.

Conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et collecte et de traitement des eaux usées, la facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques distinctes :

- ◆ Distribution de l'eau ;
- ◆ Collecte et traitements des eaux usées ;
- ◆ Organismes publics.

La rubrique distribution de l'eau comprend trois sous-rubriques :

- ◆ L'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service et la location du compteur dont le prix est fonction du diamètre. Ces prix ne sont soumis à TVA⁵ ;
- ◆ La consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation n'est pas soumis à TVA⁵ ;
- ◆ La taxe prélèvement perçue sur les consommations d'eau qui est reversée à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour financer des actions de préservation des ressources en eau. Cette taxe est votée par des instances externes à la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens. Cette taxe n'est pas soumise à TVA⁵.

La rubrique collecte et traitement des eaux usées comprend également trois sous-rubriques :

- ◆ L'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service. Ces prix ne sont soumis à TVA⁵ ;
- ◆ La consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation n'est pas soumis à TVA⁵ ;
- ◆ La rubrique organismes publics distingue enfin les sommes reversées à l'Agence de l'Eau :
 - Pollution domestique : Cette taxe n'est pas soumise à TVA⁵ ;
 - Modernisation des réseaux de collecte : Cette taxe n'est pas soumise à TVA⁵.

⁵ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

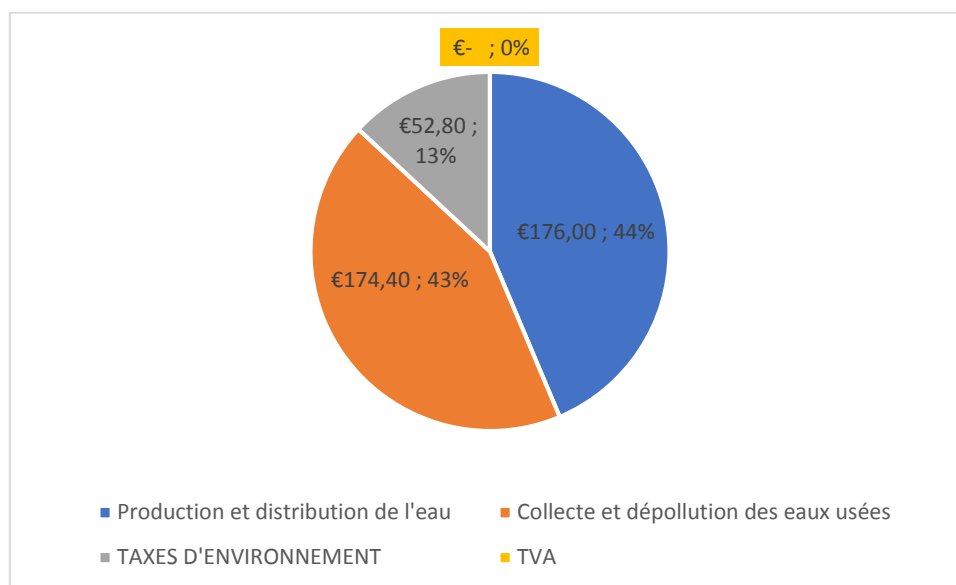


Figure 6 : Répartition d'une facture d'eau donnée à titre indicatif

2. Tarifs du service public de l'eau au 1^{er} janvier 2023

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

L'abonnement comprend la location du compteur et les frais fixes. Il est fixé à **20.00 € HT/an** par abonnement au 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs de l'eau comprennent une part variable, indépendamment du volume consommé. Celle-ci est fixée à **1.30 € HT/m3** consommé au 1^{er} janvier 2023.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/06/2018 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.

3. Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Prix de l'eau - Territoire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens	Montant au		
	01/01/2022	01/01/2023	N/N-1 (en %)
Production et distribution de l'eau	176,00 €	176,00 €	0%
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0%
Consommation	156,00 €	156,00 €	0%
<i>au m3 consommé</i>	<i>1,30 €</i>	<i>1,30 €</i>	<i>0%</i>
TAXES D'ENVIRONNEMENT	33,60 €	33,60 €	0%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €	0%
<i>au m3 consommé</i>	<i>0,28 €</i>	<i>0,28 €</i>	<i>0%</i>
TOTAL Facture 120 m3 HT	209,60 €	209,60 €	0%
TVA	- €	- €	-
TOTAL Facture 120 m3 TTC	209,60 €	209,60 €	0%
PRIX DU M3 POUR 120 M3 (TTC)	1,75 €	1,75 €	0%

Tableau 14 : Facture 120 m3

Au 1er janvier 2023, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens s'élève à **1.75 € TTC/m3** toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m3). Ce tarif est **stable** par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2022.

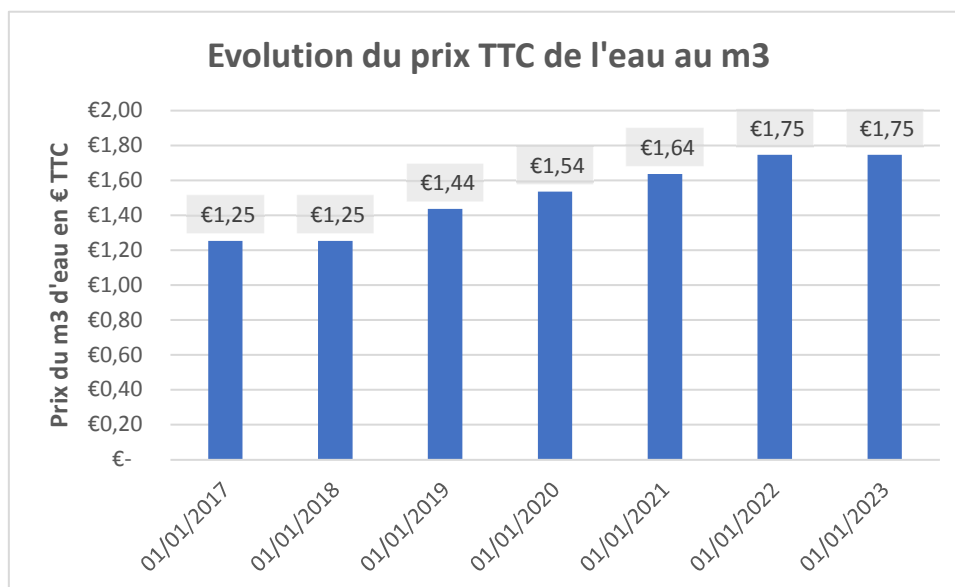


Figure 7: Evolution du prix TTC de l'eau au m3

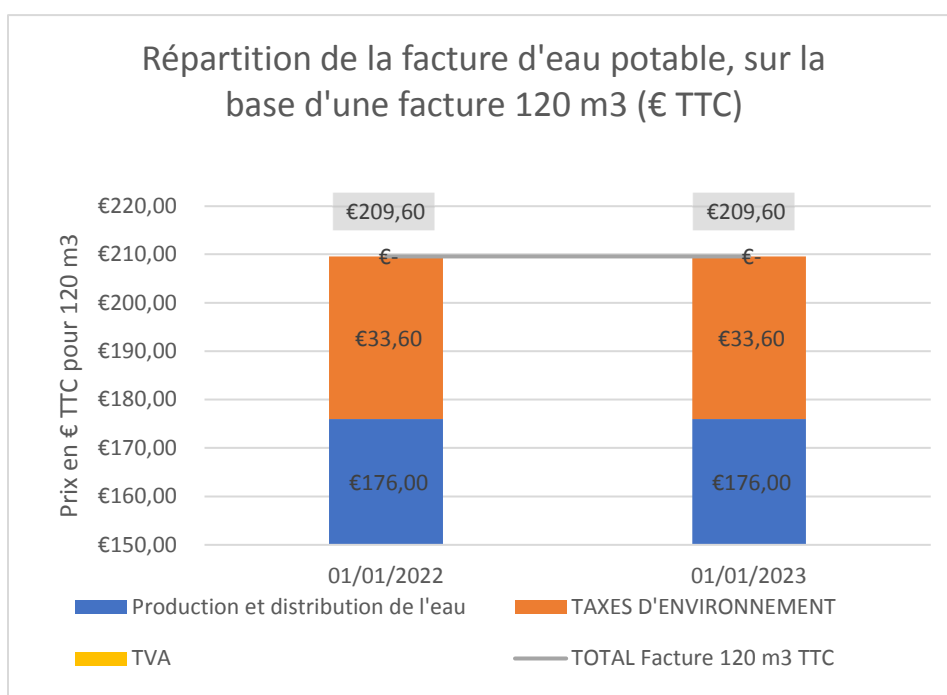


Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 1,75 € TTC /m3 au 01/01/2023 sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens

Au 1er janvier 2023, la facture 120 m3 pour l'eau potable s'élève à **209.60 € TTC** dont 84 % représente la rémunération de la Collectivité et 16 % les taxes et contributions aux organismes publics.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



Les volumes consommés sont relevés avec **une fréquence annuelle au mois de septembre** de chaque exercice.

La facturation est effectuée avec une **fréquence annuelle au mois d'octobre** de chaque exercice

Pour rappel, les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 38 272 m3/an (35 347 m3/an en 2021).

II. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Détail des recettes d'exploitation			
Désignation	Recettes (en €)		
	2021	2022	N/N-1 (en %)
Recettes de vente d'eau aux usagers	42 416,40 €	49 753,60 €	17,30%
Abonnements	8 580,00 €	9 640,00 €	12,35%
Recette de vente d'eau en gros	- €	- €	-
Recettes d'exploitation d'eaux brutes	- €	- €	-
Régularisation des ventes d'eau	- €	250,80 €	-
Total des recettes de vente d'eau	50 996,40 €	59 644,40 €	16,96%
Recettes liées aux travaux	- €	- €	-
Subventions (Agence de l'Eau, CD01, ...)	237 709,00 €	210 508,00 €	-11,44%
FCTVA	29 730,00 €	93 295,00 €	213,81%
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	-
Taxe d'aménagement	- €	- €	-
Autres recettes (CCPA)	30 000,00 €	- €	-
Total des autres recettes	297 439,00 €	303 803,00 €	2,14%
TOTAL	348 435,40 €	363 447,40 €	4,31%

Tableau 15 : Recettes d'exploitation

Recettes globales : Le montant des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 se porte à **59 644.40 €** (50 996.40 € au 31/12/2021).

III. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

Cet indicateur mesure l'efficacité des mesures de recouvrement. Il est basé sur le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service.

Le taux d'impayés exprimé lors de l'exercice 2022 est de **0 %** (10 % en 2021) selon les données du Trésor Public.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
	2021	2021	N/N-1 (en %)
Montant restant impayé sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	NC	0.00	-
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	10.05	0.00	- 100 %

Tableau 16 : Taux d'impayés

Assistance conseil



190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

IV. MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Lors de l'exercice 2022, le service a fait l'objet de 4 abandons de créances pour un montant de 284.66€ (0 abandons – 0.00 € en 2021).

	2021	2022	N/N-1 (en %)
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	0,00	4,00	-
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	- €	284.66 €	-
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en € HT/m3 facturé)	- €	0.0074 €	-

Tableau 17 : Abandons de créances

La collectivité n'a mené aucune action de coopération décentralisée ou d'aide au développement avec des autorités locales étrangères (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.).

PARTIE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

I. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans le tableau suivant :

	2021	2022	N/N-1 (en %)
Nombre de branchements publics	429	430	0,23%
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	30	11	-63,33%
Nombre de branchements publics en plomb restants	54	43	-20,37%
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	12,59%	10,00%	-20,56%

La Collectivité a **renouvelé 11 branchements en plomb** au cours de l'exercice 2022 dans le cadre des travaux de renforcement et modernisation de son réseau d'eau potable.

II. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS

Le tableau suivant présente les montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ainsi que les montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux :

Désignation	2021	2022	Prévisions 2023
Montants financiers HT des travaux engagés	525 827,06 €	410 088,69 €	127 970,00 €
Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2019-2022	409 041,82 €	166 132,02 €	124 910,00 €
Maîtrise d'œuvre - Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2019-2022	20 808,00 €	6 732,00 €	3 060,00 €
Interconnexion du réseau d'eau potable du puits de captage de Gévrioux au réservoir de St-Maurice y compris maîtrise d'œuvre	26 119,06 €	232 591,67 €	- €
Sectorisation du réseau d'eau potable	61 493,54 €	- €	- €
Travaux divers	8 364,64 €	4 633,00 €	- €
Montants financiers HT des sommes perçues	297 439,00 €	301 803,00 €	- €
Subventions Agence de l'Eau	200 451,00 €	44 647,00 €	- €
Subventions CD01	37 258,00 €	163 861,00 €	- €
CCPA	30 000,00 €	- €	- €
Taxe d'Aménagement	- €	- €	- €
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	- €
TVA	29 730,00 €	93 295,00 €	- €

Tableau 18 : Montants financiers des travaux engagés

III. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Etat de la dette	2021	2022	N/N-1 (en %)
Encours de la dette au 31 décembre	344 288,54 €	331 834,41 €	-3,62%
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	11 183,24 €	14 691,20 €	31,37%
<i>dont en intérêts</i>	1 821,52 €	2 237,07 €	22,81%
<i>dont en capital</i>	9 361,72 €	12 454,13 €	33,03%
Durée d'extinction de la dette	NC	Mars-2051	-

Tableau 19: Etat de la dette

IV. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente le montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service :

Montant des amortissements	2021	2022	N/N-1 (en %)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (6811)	8 611,28 €	13 998,12 €	62,56%
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (777)	1 707,37 €	5 701,45 €	233,93%

V. PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITÉ ET DES PERFORMANCES DU SERVICE

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité à l'usager et les performances environnementales du service :

Objet des travaux	Montant prévisionnel HT
Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2020	32 740.00 €
Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2021	12 330.00 €
Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2022	79 840.00 €
Maîtrise d'œuvre - Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable - Prog. 2019 à 2022	3060.00 €
Etude diagnostique du réseau d'eau potable et plan d'action	41 720,00 €

Assistance conseil



190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX ADOPTÉS

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité à l'usager et les performances environnementales du service :

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Pas de programme pluriannuel en cours par la collectivité : une étude diagnostique en ce sens devait être lancée lors de l'exercice 2018 et débouchée sur un plan d'actions : cette étude a été repoussée à horizon 2024-2025	- €

PARTIE V – SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Thèmes	Code	Dénomination	Valeur 2021
INDICATEURS TECHNIQUES			
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	771
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique	100%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,5%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	6,76 m3/j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	6,46 m3/j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86 /120
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	4,3%
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2022 (€TTC/m3)	1,75 €/m3
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en € HT/m3 facturé)	0,0074 €